



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 9 décembre 2025

Délibération n° CS_20251209_01

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 décembre à 9 h 30, le COMITÉ SYNDICAL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Givrand, sous la présidence de M. Hervé BESSONNET.

Date de convocation : 1^{er} décembre 2025.

Affaire présentant un intérêt commun

OBJET :

Assurance des risques statutaires du personnel - Contrat groupe proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée

Nombre de membres : - en exercice : 40,
- présents : 21,
- votants : 23.

Délégué titulaire	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir à	Suppléant présent
<i>Challans-Gois Communauté</i>					
M. Patrick CHANSON	X				
M. Jean-Luc MENUET	X				
<i>Communauté de communes Océan-Marais de Monts</i>					
M. Jean-Michel ROUILLE		X			
<i>Communauté de communes du Pays des Achards</i>					
M. Bernard GAUVRIT		X			
M. Bernard LECOCQ		X			
Mme Evelyne MORNET			X		
M. Jean TESSIER	X				

.../...

Délégué titulaire	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir à	Suppléant présent
<i>Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération</i>					
Mme Christine BERNARD		X		M. Hervé BESSONNET	M. Sylvain LIAIGRE M. Hubert MORNET
M. Hervé BESSONNET	X				
Mme Aline BRIANCEAU			X		
M. Jean BROSSARD		X			
M. Franck BUCHOU			X		
Mme Evelyne CHAUVEL	X				
M. Jean CROCHET		X			
M. Jean-Marc DUBOIS		X		M. Vincent PIPAUD	
Mme Isabelle DURANTEAU		X			
M. Mickaël GUERINEAU			X		
M. Claude GUIBERT	X				
M. Patrice GUILBAUD			X		
M. Sébastien GUILBAUD	X				
M. Vincent PIPAUD	X				
M. Philippe POUCKET	X				
M. Lucien PRINCE	X				
M. Francis ROBIN			X		
Mme Lydie VRIGNAUD	X				
<i>Communauté de communes Vie et Boulogne</i>					
M. Guy AIRIAU	X				M. Jean-Pierre GUILLET M. Cyril GUINAUDEAU
M. Jean-Philippe BODIN		X			
M. Stéphane BUFFETAUT	X				
M. Guillaume BUTEAU		X			
M. André CLAUTOUR	X				
M. Philippe CLAUTOUR		X			
M. Valentin DABRETEAU			X		
M. Mickaël FOURNIER	X				
M. Jérôme GIRARDEAU		X			
M. Fabrice GUILLET		X			
M. Bernard METAIREAU	X				
M. Xavier PROUTEAU		X			
M. Jean ROUTHIAU	X				
<i>La Roche-sur-Yon Agglomération</i>					
M. David AUBERT			X		
M. Jacky GODARD			X		

Secrétaire de séance : M. Philippe POUCKET

OBJET :

Assurance des risques statutaires du personnel - Contrat groupe proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée

Dans le respect du code de la commande publique et après avoir recueilli les intentions des collectivités, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée (CDG 85) a lancé un marché en procédure avec négociation pour la mise en place d'un contrat groupe à adhésion facultative relatif à l'assurance des risques statutaires du personnel des collectivités territoriales et établissements publics de Vendée.

La Commission d'Appel d'Offre du Centre de Gestion, réunie le mardi 8 juillet 2025, a jugé l'offre de CNP ASSURANCES, économiquement viable et acceptable sur la base des critères d'attribution du marché, et a choisi de retenir cette offre.

Considérant que :

- le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay a donné mandat au Centre de Gestion en vue de la souscription au contrat groupe d'assurance,
- l'établissement adhère au contrat groupe d'assurance en cours dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2025,
- compte tenu des avantages d'une consultation groupée,

il est proposé d'adhérer au contrat groupe d'assurance des risques statutaires mis en place par le Centre de Gestion.

Dans le cadre de la mise en place du nouveau contrat groupe d'assurance des risques statutaires pour la période 2026-2029, l'établissement devra adhérer via la plateforme en ligne mise en place par CNP Assurances et signer la convention d'assistance et de gestion du Centre de Gestion.

Il est précisé le choix de couverture retenue par l'établissement et les bases de cotisation.

1- Adhésion au contrat pour les agents affiliés à la CNRACL

Taux de cotisation

- ☒ **Taux de cotisation assureur de 4,99 %**, hors frais de gestion, pour l'ensemble des garanties :
- Maladie ordinaire avec une **franchise de 30 jours**,
 - Longue maladie,
 - Longue durée,
 - Maternité, paternité, adoption,
 - Congés d'Invalidité Temporaire Imputable au Service (accidents de travail et maladies professionnelles) **avec une franchise de 15 jours**,
 - Décès.

Taux de frais de gestion du CDG 85 pour l'ensemble des garanties : 0,12 %.

Les taux proposés sont garantis les trois premières années d'assurance (du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028), sauf évolution réglementaire qui impacterait les garanties et prestations à verser. Cette garantie de taux est assortie d'une renonciation à résiliation les deux premières années du contrat.

Assiette de cotisation de l'établissement

Le taux de cotisation s'applique à l'assiette de cotisation composée à minima du Traitement Brut Indiciaire (TBI).

L'établissement fait le choix de compléter son assiette de cotisation avec les éléments optionnels suivants :

- ☒ Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI),
- ☐ Complément de Traitement Indiciaire (CTI),
- ☒ Supplément familial de traitement (SFT),
- ☐ Indemnités accessoires (primes, indemnités ou gratifications versées) à l'exclusion de celles affectées à des remboursements de frais,
- ☒ RIFSEEP (IFSE et CIA),
- ☒ Totalité des charges patronales, exprimée en pourcentage (50 %) du TBI majoré de la NBI, dans la limite des charges dont est redevable l'établissement.

2- Adhésion au contrat pour les agents affiliés à l'IRCANTEC

Taux de cotisation

Le taux de cotisation assureur est de 1,15 %, hors frais de gestion, pour l'ensemble des garanties suivantes :

- Maladie ordinaire avec une franchise de 15 jours,
- Grave maladie,
- Maternité, paternité, adoption,
- Congés d'Invalidité Imputables au Service (accidents du travail et maladies professionnelles) sans franchise.

Le taux de frais de gestion du CDG 85 est de 0,05 % pour l'ensemble des garanties citées.

Les taux proposés sont garantis les trois premières années d'assurance (du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028), sauf évolution réglementaire qui impacterait les garanties et prestations à verser. Cette garantie de taux est assortie d'une renonciation à résiliation les deux premières années du contrat.

Assiette de cotisation de l'établissement

Le taux de cotisation s'applique à l'assiette de cotisation composée à minima du Traitement Brut Indiciaire (TBI).

L'établissement fait le choix de compléter son assiette de cotisation avec les éléments optionnels suivants :

- ☒ Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI),
- ☐ Complément de Traitement Indiciaire (CTI),
- ☒ Supplément familial de traitement (SFT),
- ☐ Indemnités accessoires (primes, indemnités ou gratifications versées) à l'exclusion de celles affectées à des remboursements de frais,
- ☒ RIFSEEP (IFSE et CIA),
- ☒ Totalité des charges patronales, exprimée en pourcentage (35 %) du TBI majoré de la NBI, dans la limite des charges dont est redevable l'établissement.

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des assurances,

Vu le code de la commande publique,

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application du deuxième alinéa de l'article 26 de la loi n° 85-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

Vu la délibération n° CS_20241206_03 du Comité Syndical du Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay donnant mandat au Centre de Gestion en vue de la souscription au contrat groupe d'assurance ;

Monsieur le Président propose au Comité Syndical :

- d'approuver l'adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires mis en place par le Centre de Gestion et selon les modalités proposées ci-dessus ;
- d'autoriser la signature de la convention d'assistance et de gestion du Centre de Gestion ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents afférents à cette affaire.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte les propositions ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,



Philippe POUCKET

Le Président,



Hervé BESSONNET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 9 décembre 2025

Délibération n° CS_20251209_02

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 décembre à 9 h 30, le COMITÉ SYNDICAL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Givrand, sous la présidence de M. Hervé BESSONNET.

Date de convocation : 1^{er} décembre 2025.

Affaire présentant un intérêt commun

OBJET :

**Participation au financement de la Protection Sociale Complémentaire (PSC), volet Santé –
Procédure de labellisation**

Nombre de membres : - en exercice : 40,
- présents : 21,
- votants : 23.

Délégué titulaire	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir à	Suppléant présent
<i>Challans-Gois Communauté</i>					
M. Patrick CHANSON	X				
M. Jean-Luc MENUET	X				
<i>Communauté de communes Océan-Marais de Monts</i>					
M. Jean-Michel ROUILLE		X			
<i>Communauté de communes du Pays des Achards</i>					
M. Bernard GAUVRIT		X			
M. Bernard LECOCQ		X			
Mme Evelyne MORNET			X		
M. Jean TESSIER	X				

.../...

Délégué titulaire	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir à	Suppléant présent
<i>Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération</i>					
Mme Christine BERNARD		X		M. Hervé BESSONNET	M. Sylvain LIAIGRE M. Hubert MORNET
M. Hervé BESSONNET	X				
Mme Aline BRIANCEAU			X		
M. Jean BROSSARD		X			
M. Franck BUCHOU			X		
Mme Evelyne CHAUVEL	X				
M. Jean CROCHET		X			
M. Jean-Marc DUBOIS		X		M. Vincent PIPAUD	
Mme Isabelle DURANTEAU		X			
M. Mickaël GUERINEAU			X		
M. Claude GUIBERT	X				
M. Patrice GUILBAUD			X		
M. Sébastien GUILBAUD	X				
M. Vincent PIPAUD	X				
M. Philippe POUCKET	X				
M. Lucien PRINCE	X				
M. Francis ROBIN			X		
Mme Lydie VRIGNAUD	X				
<i>Communauté de communes Vie et Boulogne</i>					
M. Guy AIRIAU	X				M. Jean-Pierre GUILLET M. Cyril GUINAUDEAU
M. Jean-Philippe BODIN		X			
M. Stéphane BUFFETAUT	X				
M. Guillaume BUTEAU		X			
M. André CLAUTOUR	X				
M. Philippe CLAUTOUR		X			
M. Valentin DABRETEAU			X		
M. Mickaël FOURNIER	X				
M. Jérôme GIRARDEAU		X			
M. Fabrice GUILLET		X			
M. Bernard METAIREAU	X				
M. Xavier PROUTEAU		X			
M. Jean ROUTHIAU	X				
<i>La Roche-sur-Yon Agglomération</i>					
M. David AUBERT			X		
M. Jacky GODARD			X		

Secrétaire de séance : M. Philippe POUCKET

OBJET :

**Participation au financement de la Protection Sociale Complémentaire (PSC), volet Santé –
Procédure de labellisation**

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 827-1 et suivants,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu l'avis du comité social territorial du 12 novembre 2025 ;

Le Président expose au Comité Syndical :

Monsieur le Président rapporte que l'article L. 827-9 du code général de la fonction publique prévoit que les collectivités territoriales et leurs établissements publics participent au financement des garanties de protection sociale complémentaire destinées à couvrir les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident auxquelles souscrivent les agents qu'elles emploient.

L'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 introduit le caractère obligatoire de cette participation à la garantie santé à compter du 1^{er} janvier 2026.

Cette participation peut intervenir au titre de contrats et règlements pour lesquels un label a été délivré dans les conditions prévues à l'article L. 310-12-2 du code des assurances.

Le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement définit les garanties minimales des contrats destinés à couvrir les risques en matière de santé et fixe la participation minimale mensuelle de l'employeur, pour chaque agent, quelle que soit sa quotité de travail, à la moitié d'un montant de référence, fixé à 30 euros, soit 15 euros bruts minimum dans la limite du coût réel de la cotisation.

Monsieur le Président précise que chaque agent souhaitant bénéficier de cette participation doit remettre une attestation de sa mutuelle justifiant de la labellisation de son contrat chaque année.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : Le Syndicat Mixte participera au financement des contrats individuels labellisés de protection sociale complémentaire en matière de santé à hauteur de 30 euros par mois et par agent, quelle que soit sa quotité de travail. L'agent devra produire un justificatif de cette labellisation chaque année.

Article 2 : Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'établissement.

Article 3 : Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES Cedex - dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,



Philippe POUCKET

Le Président,



Hervé BESSONNET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 9 décembre 2025

Délibération n° CS_20251209_03

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 décembre à 9 h 30, le COMITÉ SYNDICAL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Givrand, sous la présidence de M. Hervé BESSONNET.

Date de convocation : 1^{er} décembre 2025.

Affaire présentant un intérêt commun

OBJET :

Décision modificative n° 2 du budget 2025

Nombre de membres : - en exercice : 40,
- présents : 21,
- votants : 23.

Délégué titulaire	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir à	Suppléant présent
<i>Challans-Gois Communauté</i>					
M. Patrick CHANSON	X				
M. Jean-Luc MENUET	X				
<i>Communauté de communes Océan-Marais de Monts</i>					
M. Jean-Michel ROUILLE		X			
<i>Communauté de communes du Pays des Achards</i>					
M. Bernard GAUVRIT		X			
M. Bernard LECOCQ		X			
Mme Evelyne MORNET			X		
M. Jean TESSIER	X				

.../...

Délégué titulaire	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir à	Suppléant présent
<i>Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération</i>					
Mme Christine BERNARD		X		M. Hervé BESSONNET	M. Sylvain LIAIGRE M. Hubert MORNET
M. Hervé BESSONNET	X				
Mme Aline BRIANCEAU			X		
M. Jean BROSSARD		X			
M. Franck BUCHOU			X		
Mme Evelyne CHAUVEL	X				
M. Jean CROCHET		X			
M. Jean-Marc DUBOIS		X		M. Vincent PIPAUD	
Mme Isabelle DURANTEAU		X			
M. Mickaël GUERINEAU			X		
M. Claude GUIBERT	X				
M. Patrice GUILBAUD			X		
M. Sébastien GUILBAUD	X				
M. Vincent PIPAUD	X				
M. Philippe POUCKET	X				
M. Lucien PRINCE	X				
M. Francis ROBIN			X		
Mme Lydie VRIGNAUD	X				
<i>Communauté de communes Vie et Boulogne</i>					
M. Guy AIRIAU	X				M. Jean-Pierre GUILLET M. Cyril GUINAUDEAU
M. Jean-Philippe BODIN		X			
M. Stéphane BUFFETAUT	X				
M. Guillaume BUTEAU		X			
M. André CLAUTOUR	X				
M. Philippe CLAUTOUR		X			
M. Valentin DABRETEAU			X		
M. Mickaël FOURNIER	X				
M. Jérôme GIRARDEAU		X			
M. Fabrice GUILLET		X			
M. Bernard METAIREAU	X				
M. Xavier PROUTEAU		X			
M. Jean ROUTHIAU	X				
<i>La Roche-sur-Yon Agglomération</i>					
M. David AUBERT			X		
M. Jacky GODARD			X		

Secrétaire de séance : M. Philippe POUCKET

OBJET :

Décision modificative n° 2 du budget 2025

Monsieur le Président informe le Comité Syndical qu'il convient de procéder à une décision modificative du budget 2025 afin de procéder à des virements de crédits au sein des sections de fonctionnement et d'investissement.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la décision modificative n° 2 du budget 2025 présentée.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.

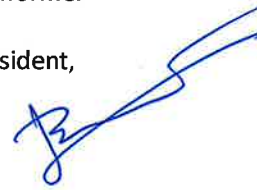
Le secrétaire de séance,



Philippe POUCKET



Le Président,



Hervé BESSONNET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 9 décembre 2025

Délibération n° CS_20251209_04

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 décembre à 9 h 30, le COMITÉ SYNDICAL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Givrand, sous la présidence de M. Hervé BESSONNET.

Date de convocation : 1^{er} décembre 2025.

Affaire présentant un intérêt commun

OBJET :

Orientations budgétaires 2026

Annexe : Rapport sur les orientations budgétaires 2026

Nombre de membres : - en exercice : 40,
- présents : 21,
- votants : 23.

Délégué titulaire	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir à	Suppléant présent
<i>Challans-Gois Communauté</i>					
M. Patrick CHANSON	X				
M. Jean-Luc MENUET	X				
<i>Communauté de communes Océan-Marais de Monts</i>					
M. Jean-Michel ROUILLE		X			
<i>Communauté de communes du Pays des Achards</i>					
M. Bernard GAUVRIT		X			
M. Bernard LECOCQ		X			
Mme Evelyne MORNET			X		
M. Jean TESSIER	X				

.../...

Délégué titulaire	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir à	Suppléant présent
<i>Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération</i>					
Mme Christine BERNARD		X		M. Hervé BESSONNET	M. Sylvain LIAIGRE M. Hubert MORNET
M. Hervé BESSONNET	X				
Mme Aline BRIANCEAU			X		
M. Jean BROSSARD		X			
M. Franck BUCHOU			X		
Mme Evelyne CHAUVEL	X				
M. Jean CROCHET		X			
M. Jean-Marc DUBOIS		X		M. Vincent PIPAUD	
Mme Isabelle DURANTEAU		X			
M. Mickaël GUERINEAU			X		
M. Claude GUIBERT	X				
M. Patrice GUILBAUD			X		
M. Sébastien GUILBAUD	X				
M. Vincent PIPAUD	X				
M. Philippe POUCKET	X				
M. Lucien PRINCE	X				
M. Francis ROBIN			X		
Mme Lydie VRIGNAUD	X				
<i>Communauté de communes Vie et Boulogne</i>					
M. Guy AIRIAU	X				M. Jean-Pierre GUILLET M. Cyril GUINAUDEAU
M. Jean-Philippe BODIN		X			
M. Stéphane BUFFETAUT	X				
M. Guillaume BUTEAU		X			
M. André CLAUTOUR	X				
M. Philippe CLAUTOUR		X			
M. Valentin DABRETEAU			X		
M. Mickaël FOURNIER	X				
M. Jérôme GIRARDEAU		X			
M. Fabrice GUILLET		X			
M. Bernard METAIREAU	X				
M. Xavier PROUTEAU		X			
M. Jean ROUTHIAU	X				
<i>La Roche-sur-Yon Agglomération</i>					
M. David AUBERT			X		
M. Jacky GODARD			X		

Secrétaire de séance : M. Philippe POUCKET

OBJET :

Orientations budgétaires 2026

Annexe : Rapport sur les orientations budgétaires 2026

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que conformément à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), un rapport sur les orientations budgétaires doit être présenté au Comité Syndical, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget.

Après avoir présenté le contexte général (missions du Syndicat Mixte...), Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical que dans le cadre de la stratégie de mise en œuvre des actions du Syndicat Mixte pour la période 2022-2027, une évolution annuelle des contributions budgétaires du taux d'inflation a été décidée pour l'ensemble des missions du Syndicat Mixte. Pour l'année 2025, la prévision du taux d'inflation est de + 1,8 % (donnée INSEE).

Il rappelle également qu'au vu des besoins financiers de chacune des missions, les contributions budgétaires de la mission « Entretien et restauration des marais et des cours d'eau » ont été réduites de 20 000 € et les contributions pour la mission « SAGE » ont été augmentées de ce même montant, à compter de l'exercice 2025.

Pour la mission « Mise en place et exploitation de dispositifs et ouvrages destinés à l'amélioration qualitative ou quantitative de la ressource en eau, hors assainissement et alimentation en eau potable », liée au projet de réserves de substitution sur la Vie aval, ce dernier étant en stand-by, aucune contribution budgétaire ne sera sollicitée en 2026.

Monsieur le Président présente au Comité Syndical le rapport sur les orientations budgétaires par mission, la gestion de la dette du syndicat, l'évolution des effectifs ainsi que les éléments afférant aux avantages en nature et au temps de travail.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- adopte les orientations budgétaires 2026 proposées,
- habilite Monsieur le Président à présenter le budget primitif 2026 dans la limite de ces orientations budgétaires.

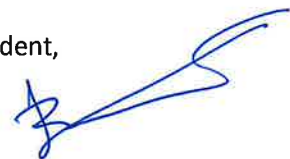
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,



Philippe POUCKET

Le Président,



Hervé BESSONNET



Syndicat Mixte des Marais
de la Vie, du Ligneron et du Jaunay

Envoyé en préfecture le 11/12/2025

Reçu en préfecture le 11/12/2025

Publié le

12 DEC. 2025

ID : 085-258501923-20251209-CS_20251209_05-DE

SLOW

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 9 décembre 2025

Délibération n° CS_20251209_05

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 décembre à 9 h 30, le COMITÉ SYNDICAL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Givrand, sous la présidence de M. Hervé BESSONNET.

Date de convocation : 1^{er} décembre 2025.

Mission « Entretien et restauration des marais et des cours d'eau »

OBJET :

Mise à disposition des données de débit de restitution du barrage du Jaunay

Nombre de membres : - en exercice : 38,
- présents : 21,
- votants : 23.

Délégué titulaire	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir à	Suppléant présent
<i>Challans-Gois Communauté</i>					
M. Patrick CHANSON	X				
M. Jean-Luc MENUET	X				
<i>Communauté de communes Océan-Marais de Monts</i>					
M. Jean-Michel ROUILLE		X			
<i>Communauté de communes du Pays des Achards</i>					
M. Bernard GAUVRIT		X			
M. Bernard LECOCQ		X			
Mme Evelyne MORNET			X		
M. Jean TESSIER	X				

.../...

Délégué titulaire	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir à	Suppléant présent
<i>Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération</i>					
Mme Christine BERNARD		X		M. Hervé BESSONNET	M. Sylvain LIAIGRE M. Hubert MORNET
M. Hervé BESSONNET	X				
Mme Aline BRIANCEAU			X		
M. Jean BROSSARD		X			
M. Franck BUCHOU			X		
Mme Evelyne CHAUVEL	X				
M. Jean CROCHET		X			
M. Jean-Marc DUBOIS		X		M. Vincent PIPAUD	
Mme Isabelle DURANTEAU		X			
M. Mickaël GUERINEAU			X		
M. Claude GUIBERT	X				
M. Patrice GUILBAUD			X		
M. Sébastien GUILBAUD	X				
M. Vincent PIPAUD	X				
M. Philippe POUCKET	X				
M. Lucien PRINCE	X				
M. Francis ROBIN			X		
Mme Lydie VRIGNAUD	X				
<i>Communauté de communes Vie et Boulogne</i>					
M. Guy AIRIAU	X				M. Jean-Pierre GUILLET M. Cyril GUINAUDEAU
M. Jean-Philippe BODIN		X			
M. Stéphane BUFFETAUT	X				
M. Guillaume BUTEAU		X			
M. André CLAUTOUR	X				
M. Philippe CLAUTOUR		X			
M. Valentin DABRETEAU			X		
M. Mickaël FOURNIER	X				
M. Jérôme GIRARDEAU		X			
M. Fabrice GUILLET		X			
M. Bernard METAIREAU	X				
M. Xavier PROUTEAU		X			
M. Jean ROUTHIAU	X				

Secrétaire de séance : M. Philippe POUCKET

OBJET :

Mise à disposition des données de débit de restitution du barrage du Jaunay

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical que le Syndicat Mixte a mis en place une supervision afin de faciliter et d'automatiser la gestion du barrage des Vallées, des écluses de Riez, du clapet de la Pinsonnière, de l'écluse de Boursaud et de l'écluse du Jaunay.

Il précise qu'afin d'optimiser la gestion du barrage des Vallées, la télégestion intègre l'exploitation des données de débit de restitution du barrage d'Apremont.

Monsieur le Président propose au Comité Syndical d'intégrer également dans la télégestion le débit de restitution du barrage du Jaunay, ce qui permettrait d'anticiper les manœuvres au niveau de l'écluse du Jaunay.

Il indique ensuite qu'afin de définir les modalités de mise à disposition des données de débit de restitution du barrage du Jaunay au Syndicat Mixte, une convention doit être signée entre le Syndicat Mixte, Vendée Eau et l'exploitant du barrage d'Apremont (SAUR).

Monsieur le Président présente le contenu de la convention qui détermine, entre autres, les responsabilités du producteur et du réutilisateur des données.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve la convention de mise à disposition des données de débit de restitution du barrage du Jaunay afin d'optimiser la gestion de l'écluse du Jaunay, à intervenir avec Vendée Eau et l'exploitant du barrage du Jaunay ;
- autorise Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tout document administratif y afférent.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,



Philippe POUCKET

Le Président,



Hervé BESSONNET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 9 décembre 2025

Délibération n° CS_20251209_06

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 décembre à 9 h 30, le COMITÉ SYNDICAL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Givrand, sous la présidence de M. Hervé BESSONNET.

Date de convocation : 1^{er} décembre 2025.

Mission « Entretien et restauration des marais et des cours d'eau »

OBJET :

Conventions de prestation de services avec les associations syndicales de marais pour la mission de suivi administratif et budgétaire

Nombre de membres : - en exercice : 38,
- présents : 21,
- votants : 23.

Délégué titulaire	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir à	Suppléant présent
<i>Challans-Gois Communauté</i>					
M. Patrick CHANSON	X				
M. Jean-Luc MENUET	X				
<i>Communauté de communes Océan-Marais de Monts</i>					
M. Jean-Michel ROUILLE		X			
<i>Communauté de communes du Pays des Achards</i>					
M. Bernard GAUVRIT		X			
M. Bernard LECOCQ		X			
Mme Evelyne MORNET			X		
M. Jean TESSIER	X				

.../...

Délégué titulaire	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir à	Suppléant présent
<i>Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération</i>					
Mme Christine BERNARD		X		M. Hervé BESSONNET	M. Sylvain LIAIGRE M. Hubert MORNET
M. Hervé BESSONNET	X				
Mme Aline BRIANCEAU			X		
M. Jean BROSSARD		X			
M. Franck BUCHOU			X		
Mme Evelyne CHAUVEL	X				
M. Jean CROCHET		X			
M. Jean-Marc DUBOIS		X		M. Vincent PIPAUD	
Mme Isabelle DURANTEAU		X			
M. Mickaël GUERINEAU			X		
M. Claude GUIBERT	X				
M. Patrice GUILBAUD			X		
M. Sébastien GUILBAUD	X				
M. Vincent PIPAUD	X				
M. Philippe POUCKET	X				
M. Lucien PRINCE	X				
M. Francis ROBIN			X		
Mme Lydie VRIGNAUD	X				
<i>Communauté de communes Vie et Boulogne</i>					
M. Guy AIRIAU	X				M. Jean-Pierre GUILLET M. Cyril GUINAUDEAU
M. Jean-Philippe BODIN		X			
M. Stéphane BUFFETAUT	X				
M. Guillaume BUTEAU		X			
M. André CLAUTOUR	X				
M. Philippe CLAUTOUR		X			
M. Valentin DABRETEAU			X		
M. Mickaël FOURNIER	X				
M. Jérôme GIRARDEAU		X			
M. Fabrice GUILLET		X			
M. Bernard METAIREAU	X				
M. Xavier PROUTEAU		X			
M. Jean ROUTHIAU	X				

Secrétaire de séance : M. Philippe POUCKET

OBJET :

Conventions de prestation de services avec les associations syndicales de marais pour la mission de suivi administratif et budgétaire

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical que le Syndicat Mixte réalise le suivi administratif et budgétaire des 6 associations syndicales de marais (ASM) présentes sur son territoire.

Il précise ensuite que cette mission intègre, entre autres :

- la préparation et le suivi des réunions avec la gestion des délibérations et des courriers ;
- la préparation et le suivi du budget, de la comptabilité et de la gestion de la taxe syndicale,
- la gestion du personnel, le cas échéant.

Afin de définir cette mission de suivi administratif et budgétaire, et les conditions de mise en œuvre, Monsieur le Président explique au Comité Syndical qu'une convention de prestation de services a été mise en place entre le Syndicat Mixte et chaque association précisant, en particulier :

- la durée de la mission : un an renouvelable par tacite reconduction, par période de 12 mois, dans la limite de 3 années ;
- le montant des frais de fonctionnement annuel, à savoir 8 078,35 € pour l'année 2025 pour les 6 associations syndicales de marais ;
- une clause permettant de faire évoluer les frais de fonctionnement annuellement en fonction du taux d'inflation INSEE.

Monsieur le Président indique au Comité Syndical qu'il convient de délibérer afin de renouveler les conventions qui arrivent à échéance pour 4 associations syndicales de marais :

- Association syndicale des marais de la basse vallée de la Vie,
- Association syndicale des marais du Jaunay et du Gué-Gorand,
- Association syndicale des marais de Saint Hilaire et Notre Dame de Riez,
- Association syndicale des marais de la Vie.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve la convention de prestation de service pour la réalisation du suivi administratif et budgétaire des associations syndicales de marais, telle que présentée par Monsieur le Président ;
- autorise Monsieur le Président à définir les moyens à mettre en œuvre ainsi que le montant de la prestation pour chaque association syndicale de marais ;
- autorise Monsieur le Président à signer la convention à intervenir avec chaque association syndicale de marais concernée ainsi que tout document administratif afférent.

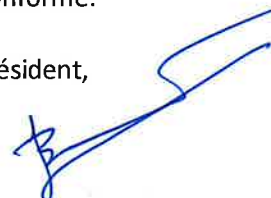
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,



Philippe POUCKET

Le Président,



Hervé BESSONNET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 9 décembre 2025

Délibération n° CS_20251209_07

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 décembre à 9 h 30, le COMITÉ SYNDICAL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Givrand, sous la présidence de M. Hervé BESSONNET.

Date de convocation : 1^{er} décembre 2025.

Mission « Lutte contre les rongeurs aquatiques envahissants »

OBJET :

Convention de partenariat avec POLLENIZ pour un programme de prévention, de surveillance et de lutte coordonnée contre les rongeurs aquatiques envahissants

Nombre de membres : - en exercice : 21,
- présents : 12,
- votants : 14.

Délégué titulaire	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir à	Suppléant présent
<i>Challans-Gois Communauté</i>					
M. Patrick CHANSON	X				
M. Jean-Luc MENUET	X				
<i>Communauté de communes Océan-Marais de Monts</i>					
M. Jean-Michel ROUILLE		X			
<i>Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération</i>					
Mme Christine BERNARD		X		M. Hervé BESSONNET	M. Sylvain LIAIGRE M. Hubert MORNET
M. Hervé BESSONNET	X				
Mme Aline BRIANCEAU			X		
M. Jean BROSSARD		X			
M. Franck BUCHOU			X		
Mme Evelyne CHAUVEL	X				
M. Jean CROCHET		X			
M. Jean-Marc DUBOIS		X		M. Vincent PIPAUD	
Mme Isabelle DURANTEAU		X			
M. Mickaël GUERINEAU			X		
M. Claude GUIBERT	X				
M. Patrice GUILBAUD			X		
M. Sébastien GUILBAUD	X				
M. Vincent PIPAUD	X				
M. Philippe POUCKET	X				
M. Lucien PRINCE	X				
M. Francis ROBIN			X		
Mme Lydie VRIGNAUD	X				

OBJET :

Convention de partenariat avec POLLENIZ pour un programme de prévention, de surveillance et de lutte coordonnée contre les rongeurs aquatiques envahissants

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical que le Syndicat Mixte met en œuvre, en collaboration avec des piégeurs et des chasseurs bénévoles, la lutte contre les rongeurs aquatiques envahissants pour la partie du territoire incluse dans le bassin versant de la Vie et du Jaunay, des membres ayant adhéré à cette mission, à savoir :

- CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE,
- OCEAN-MARAIS DE MONTS,
- PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE AGGLOMERATION.

Il explique ensuite qu'afin d'effectuer cette mission, un partenariat avec POLLENIZ, organisme à vocation sanitaire dans le domaine du végétal, à l'échelle régionale, a été mis en place afin d'intégrer la lutte collective du Syndicat Mixte dans le cadre du Plan d'Action Régional « Rongeurs Aquatiques Envahissants ».

Monsieur le Président expose au Comité Syndical que dans le cadre de ce partenariat, POLLENIZ s'engage à :

- la gestion, pour le compte du Syndicat Mixte, du paiement de l'indemnité à la capture accordée par le syndicat mixte aux piégeurs et/ou chasseurs bénévoles ;
- la réalisation d'une demi-journée technique concernant la lutte et les espèces exotiques envahissantes ;
- la couverture en termes de responsabilité civile des bénévoles et de leur activité assurée par POLLENIZ.

Le Syndicat Mixte est chargé, quant à lui, en lien avec POLLENIZ, de :

- développer et animer un réseau de bénévoles locaux qu'il indemnise ;
- fournir aux agents de marais le matériel nécessaire à la mise en œuvre de la lutte par piégeage et par tir ;
- organiser et gérer la collecte des cadavres auprès des bénévoles et l'évacuation des rongeurs aquatiques envahissants par le service public d'équarrissage ;
- verser à POLLENIZ à la fin de chaque trimestre, la somme correspondant au nombre de prises à indemniser, sur une base que le Syndicat Mixte aura arrêté ;
- indemniser POLLENIZ pour ses missions, soit 2 000 € TTC/an.

Monsieur le Président indique au Comité Syndical que ce partenariat doit prendre la forme d'une convention d'une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2026. Elle peut être modifiée et reconduite pour la même durée après accord des deux parties, par voie d'avenant.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve la convention de partenariat pour un programme de prévention, de surveillance et de lutte coordonnée contre les rongeurs aquatiques envahissants, à intervenir avec POLLENIZ, à compter du 1^{er} janvier 2026 ;
- autorise Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tout document administratif afférent.

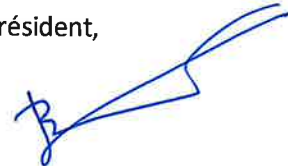
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,



Philippe POUCKET

Le Président,



Hervé BESSONNET



Syndicat Mixte des Marais
de la Vie, du Lioneron et du Jaunay

Envoyé en préfecture le 11/12/2025

Reçu en préfecture le 11/12/2025

Publié le 12 DEC. 2025

ID : 085-258501923-20251209-CS_20251209_08-DE

SLOW

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 9 décembre 2025

Délibération n° CS_20251209_08

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 décembre à 9 h 30, le COMITÉ SYNDICAL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Givrand, sous la présidence de M. Hervé BESSONNET.

Date de convocation : 1^{er} décembre 2025.

Mission « Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de la Vie et du Jaunay »

OBJET :

Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC) – Enjeux Eau et Biodiversité – Campagne 2026

Nombre de membres : - en exercice : 40,
- présents : 21,
- votants : 23.

Délégué titulaire	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir à	Suppléant présent
Challans-Gois Communauté					
M. Patrick CHANSON	X				
M. Jean-Luc MENUET	X				
Communauté de communes Océan-Marais de Monts					
M. Jean-Michel ROUILLE		X			
Communauté de communes du Pays des Achards					
M. Bernard GAUVRIT		X			
M. Bernard LECOCQ		X			
Mme Evelyne MORNET			X		
M. Jean TESSIER	X				

.../...

Délégué titulaire	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir à	Suppléant présent
<i>Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération</i>					
Mme Christine BERNARD		X		M. Hervé BESSONNET	M. Sylvain LIAIGRE M. Hubert MORNET
M. Hervé BESSONNET	X				
Mme Aline BRIANCEAU			X		
M. Jean BROSSARD		X			
M. Franck BUCHOU			X		
Mme Evelyne CHAUVEL	X				
M. Jean CROCHET		X			
M. Jean-Marc DUBOIS		X		M. Vincent PIPAUD	
Mme Isabelle DURANTEAU		X			
M. Mickaël GUERINEAU			X		
M. Claude GUIBERT	X				
M. Patrice GUILBAUD			X		
M. Sébastien GUILBAUD	X				
M. Vincent PIPAUD	X				
M. Philippe POUCKET	X				
M. Lucien PRINCE	X				
M. Francis ROBIN			X		
Mme Lydie VRIGNAUD	X				
<i>Communauté de communes Vie et Boulogne</i>					
M. Guy AIRIAU	X				M. Jean-Pierre GUILLET M. Cyril GUINAUDEAU
M. Jean-Philippe BODIN		X			
M. Stéphane BUFFETAUT	X				
M. Guillaume BUTEAU		X			
M. André CLAUTOUR	X				
M. Philippe CLAUTOUR		X			
M. Valentin DABRETEAU			X		
M. Mickaël FOURNIER	X				
M. Jérôme GIRARDEAU		X			
M. Fabrice GUILLET		X			
M. Bernard METAIREAU	X				
M. Xavier PROUTEAU		X			
M. Jean ROUTHIAU	X				
<i>La Roche-sur-Yon Agglomération</i>					
M. David AUBERT			X		
M. Jacky GODARD			X		

Secrétaire de séance : M. Philippe POUCKET

OBJET :**Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC) – Enjeux Eau et Biodiversité – Campagne 2026**

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical que le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay (SMMVLJ) est opérateur des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) dans le cadre d'une opération collaborative pour laquelle il assure la fonction de structure chef de file, pour deux Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC) : Eau et Biodiversité.

Monsieur le Président précise au Comité Syndical qu'afin de définir et de suivre ces PAEC, un comité de pilotage a été mis en place.

Il rappelle que les PAEC territorialisés constituent les cadres de mise en œuvre des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques. Ces mesures permettent d'accompagner financièrement et techniquement les exploitations agricoles qui s'engagent dans le développement de pratiques combinant performance économique et performance environnementale ou dans le maintien de telles pratiques lorsqu'elles sont menacées de disparition.

Ces mesures sont mobilisées pour répondre aux enjeux environnementaux rencontrés sur les territoires tels que la préservation de la qualité de l'eau, de la biodiversité, des sols ou de la lutte contre le changement climatique. Les MAEC surfaciques sont gérées par les Directions Régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) en tant qu'autorités de gestion.

Au titre de la campagne 2025, deux PAEC avaient été déposés par le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay : l'un au titre de l'enjeu Eau et l'autre au titre de la Biodiversité.

Pour le PAEC Eau :

Au titre de la campagne 2026, il est proposé de renouveler le PAEC Eau en recentrant le périmètre sur le bassin versant du captage prioritaire d'Apremont, conformément aux demandes de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et de la DRAAF Pays de la Loire. Il est également proposé de reconduire l'opération collaborative avec comme structure chef de file, le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay, et comme partenaires, la Chambre d'agriculture Pays de la Loire, la CAVAC, le CERFRANCE-Vendée et le CIVAM-GRAPEA.

- Périmètre : le captage prioritaire d'Apremont et son bassin d'alimentation ;
- Budget prévisionnel pour les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques répondant à l'enjeu Eau (montants arrondis conformément au tableau de la DRAAF) :

Désignation de la MAEC	Montant unitaire par ha	Nombre prévisionnel d'exploitations à engager en 2026	Nombre prévisionnel d'hectares à engager en 2026	Montant total à engager en 2026 pour 5 ans
MAEC Eau				
=> Fertilisation - Pesticides - Grandes Cultures (FER6)	212 €	4	246,16 ha	261 141 €
MAEC Climat				
Bien-être animal - Autonomie fourragère - Elevages d'herbivores				
=> Niveau 1 (HBV1)	121 €	1	69,48 ha	42 137 €
=> Niveau 2 (HBV2)	177 €	3	172,80 ha	152 928 €
=> Niveau 3 (HBV3)	233 €	15	777,96 ha	907 295 €
TOTAL		23	1 266,40 ha	1 363 501 €

- Budget prévisionnel pour l'animation du PAEC Eau, correspondant à 68,5 jours d'animation :

DEPENSES		RECETTES	
VOLET	MONTANT	FINANCEUR	MONTANT
Volet 2 : Animation du PAEC Eau	14 630,72 €	AIDES PUBLIQUES	21 177,25 €
Volet 3 : Diagnostic	21 703,22 €	Ministère de l'agriculture	16 339,75 €
		Agence de l'eau Loire-Bretagne	4 837,50 €
		AIDES PRIVEES	3 400,00 €
		Agriculteur bénéficiaire	3 400,00 €
		PARTICIPATION DU DEMANDEUR	11 756,69 €
		Auto-financement	11 756,69 €
TOTAL DEPENSES	36 333,94 €	TOTAL RECETTES	36 333,94 €

Une demande de subvention d'un montant de 16 339,75 € est sollicitée auprès de la DRAAF Pays de la Loire afin de financer cette animation, correspondant à un taux de subvention de 50 % avec un coût plafond journalier de 550 €.

Pour le PAEC Biodiversité :

Au titre de la campagne 2026, il est proposé de renouveler le PAEC Biodiversité sur le même périmètre qu'en 2025.

Pour 2026, l'animation du PAEC Biodiversité est réalisée par le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 « Dunes de la Sauzaie et marais du Jaunay » ; la Chambre d'agriculture Pays de la Loire intervenant, dans ce cadre, en tant que prestataire de service.

- Périmètre :
- Marais du Jaunay et du Gué-Gorand,
 - Marais de la Vie ;
- Budget prévisionnel pour les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques répondant à l'enjeu Biodiversité (montants arrondis conformément au tableau de la DRAAF) :

Désignation de la MAEC 2023-2027 <u>MAEC Biodiversité</u>	Montant unitaire	Nombre prévisionnel d'exploitations à engager en 2026	Nombre prévisionnel d'hectares ou mètres linéaires à engager en 2026	Montant total annuel à engager en 2026 pour 5 ans
Préservation des milieux humides (MHU1)	150 €/ha	3	20 ha	15 000 €
Préservation des milieux humides - Amélioration de la gestion par le pâturage (MHU2)	201 €/ha	2	10 ha	10 063 €
Protection des espèces 1 (ESP1)	82 €/ha	1	2 ha	820 €
Protection des espèces 2 (ESP2)	145 €/ha	1	2 ha	1 451 €
Protection des espèces 3 (ESP3)	200 €/ha	1	3 ha	2 994 €
Protection des espèces 4 (ESP4)	254 €/ha	1	3 ha	3 811 €
Sous-total 1		9	40 ha	34 137 €
Curage des fossés (IAE Fossés)	1,60 €/ml	10	8 000 ml	64 000 €
Sous-total 2		10	8 000 ml	64 000 €
TOTAL du PAEC				98 137 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide de se porter opérateur des PAEC 2026 Eau et Biodiversité dans le cadre d'une opération collaborative pour laquelle il assurera la fonction de structure chef de file ;
- approuve les PAEC Eau et Biodiversité tels que présentés par Monsieur le Président ;
- approuve le projet d'animation du PAEC Eau pour la campagne 2026 établi à hauteur de 36 333,94 € HT et son plan de financement ;
- décide, en tant que structure chef de file, de solliciter la DRAAF, à hauteur de 16 339,75 € pour l'animation du PAEC Vie Jaunay - Eau ;
- autorise Monsieur le Président à signer les conventions collaboratives avec les partenaires ;
- autorise Monsieur le Président à engager les démarches administratives afférentes.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,



Philippe POUCKET

Le Président,



Hervé BESSONNET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 9 décembre 2025

Délibération n° CS_20251209_09

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 décembre à 9 h 30, le COMITÉ SYNDICAL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Givrand, sous la présidence de M. Hervé BESSONNET.

Date de convocation : 1^{er} décembre 2025.

Mission « Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de la Vie et du Jaunay »

OBJET :

Validation de la feuille de route de la Commission Locale de l'Eau 2026-2030

Annexe : Feuille de route de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Vie et Jaunay 2026-2030

Nombre de membres : - en exercice : 40,
- présents : 21,
- votants : 23.

Délégué titulaire	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir à	Suppléant présent
<i>Challans-Gois Communauté</i>					
M. Patrick CHANSON	X				
M. Jean-Luc MENUET	X				
<i>Communauté de communes Océan-Marais de Monts</i>					
M. Jean-Michel ROUILLE		X			
<i>Communauté de communes du Pays des Achards</i>					
M. Bernard GAUVRIT		X			
M. Bernard LECOCQ		X			
Mme Evelynne MORNET			X		
M. Jean TESSIER	X				

.../...

Délégué titulaire	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir à	Suppléant présent
<i>Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération</i>					
Mme Christine BERNARD		X		M. Hervé BESSONNET	M. Sylvain LIAIGRE M. Hubert MORNET
M. Hervé BESSONNET	X				
Mme Aline BRIANCEAU			X		
M. Jean BROSSARD			X		
M. Franck BUCHOU			X		
Mme Evelyne CHAUVEL	X				
M. Jean CROCHET			X		
M. Jean-Marc DUBOIS		X		M. Vincent PIPAUD	
Mme Isabelle DURANTEAU		X			
M. Mickaël GUERINEAU			X		
M. Claude GUIBERT	X				
M. Patrice GUILBAUD			X		
M. Sébastien GUILBAUD	X				
M. Vincent PIPAUD	X				
M. Philippe POUCKET	X				
M. Lucien PRINCE	X				
M. Francis ROBIN			X		
Mme Lydie VRIGNAUD	X				
<i>Communauté de communes Vie et Boulogne</i>					
M. Guy AIRIAU	X				M. Jean-Pierre GUILLET M. Cyril GUINAUDEAU
M. Jean-Philippe BODIN			X		
M. Stéphane BUFFETAUT	X				
M. Guillaume BUTEAU		X			
M. André CLAUTOUR	X				
M. Philippe CLAUTOUR		X			
M. Valentin DABRETEAU			X		
M. Mickaël FOURNIER	X				
M. Jérôme GIRARDEAU		X			
M. Fabrice GUILLET		X			
M. Bernard METAIREAU	X				
M. Xavier PROUTEAU		X			
M. Jean ROUTHIAU	X				
<i>La Roche-sur-Yon Agglomération</i>					
M. David AUBERT			X		
M. Jacky GODARD			X		

Secrétaire de séance : M. Philippe POUCKET

OBJET :

Validation de la feuille de route de la Commission Locale de l'Eau 2026-2030

Annexe : Feuille de route de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Vie et Jaunay 2026-2030

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que l'Agence de l'eau Loire-Bretagne accompagne financièrement l'animation des Commissions Locales de l'Eau, la communication et les études nécessaires à l'émergence, l'élaboration, la mise en œuvre et la révision des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), dans le cadre de son 12^{ème} programme d'interventions couvrant la période 2025-2030.

Afin d'accompagner cette gouvernance, la Commission Locale de l'Eau (CLE), sa structure porteuse et l'Agence de l'eau s'accordent au sein d'une feuille de route intégrant :

- les priorités d'actions de la CLE dont l'articulation avec les stratégies de territoire et les autres SAGE,
- les missions de la cellule d'animation de la CLE du SAGE,
- une cartographie croisant les enjeux du territoire, les maîtres d'ouvrage présents (et absents), les gouvernances en place pour répondre aux enjeux, les outils mis en place,
- un questionnement sur l'adéquation entre les enjeux du territoire et les gouvernances en place.

Monsieur le Président indique que la Commission Locale de l'Eau a approuvé à l'unanimité cette feuille de route lors de sa réunion du 12 novembre 2025 par délibération n° 2025-008-CLEVJ.

Aussi, après en avoir présenté le contenu, Monsieur le Président propose d'adopter la nouvelle feuille de route de la Commission Locale de l'Eau du SAGE du bassin de la Vie et du Jaunay, pour la période 2026-2030, telle qu'adoptée par la CLE et annexée au projet de délibération.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve la feuille de route de la Commission Locale de l'Eau du SAGE du bassin de la Vie et du Jaunay pour la période 2026-2030, telle que présentée par Monsieur le Président ;
- autorise Monsieur le Président à engager les démarches administratives afférentes.

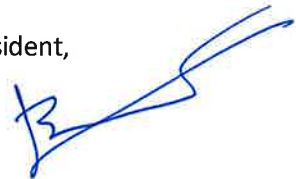
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,



Philippe POUCKET

Le Président,



Hervé BESSONNET